

Décision portant fin de fonctions

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision InsermDAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision InsermDAJ 2019-94 créant l'unité mixte de service US 37 ;

Vu la décision InsermDAJ 2024-4-94 prorogeant d'un an l'unité mixte de service US 37 ;

Décident :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service US 37, intitulée « Production et Analyse des données en Sciences de la vie et en Santé (PASS) », de Monsieur Antoine MUCHIR.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er avril 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE